

Règlement des 6 heures de La Tonnelle

Départ : 13h de La Tonnelle- Chemin PuyBerland - 79500 Saint Génard

Inscriptions : En ligne sur le site Finisher et sur place le 12/04/2025 de 10h à 12h, sous réserve de places disponibles. (La Tonnelle- Chemin PuyBerland 79500 Saint Génard)

Arrivée : 19h à La Tonnelle - Chemin PuyBerland - 79500 Saint Génard

Parcours : Boucle de 3 km sur chemins et mono trace dans les bois

Prix :

- 20 euros pour personne en solo
- 17 euros par personne en trio, soit 51 euros par équipe.
- 14 euros par personne par six, soit 84 euros par équipe.

Catégories concernées :

Minimes M et F : 2010-2011

Cadets M et F : 2008-2009

Juniors M et F : 2006-2007

Espoirs M et F : 2003-2005

Seniors M et F : 1991-2002

Master 0 M et F : 1986-1990

Master 1 M et F : 1981-1985

Master 2 M et F : 1976-1980

Master 3 M et F : 1971-1975

Master 4 M et F : 1966-1970

Master 5, 6, 7... : 1965 et avant

Catégories :

- Solo/Trio/Mixte
- Hommes/Femmes/Mixtes

La course en catégorie solo est interdite au moins de 18 ans.

Circulation : fermée

Les coureurs doivent respecter le code de la route.



Ravitaillement : La Tonnelle- Chemin PuyBerland - 79500 Saint Génard
Buvette à l'arrivée

Récompenses :

Les récompenses seront remises aux 3 premiers de chacune des catégories suivantes :

- Femme solo/ Femme solo/ Femme par six
- Homme solo/ Hommes trio/ Hommes par six
- Mixte trio/ Mixtes par six

Vestiaires et WC mais pas de douche sur place, douche disponible au stade de Paizay-le-tord, après la course.

Assurance :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Mutuelle de Poitiers.

Responsabilité individuelle accident :

Les licenciés FFA bénéficient de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Certificat médical et Parcours de Prévention Santé :

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence F.F.A. ou à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la course (12 avril 2025), soit après le 12 janvier 2025.

Autres :

Remboursement si annulation, hors frais de plateforme

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le parcours en fonction des conditions météorologiques.

Renseignements :

- Tranchant Michael 06.61.78.09.64
- Tranchant Victor 07.60.06.95.72